



**PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Administration
n°1
du 7 novembre 2023**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 7 novembre 2023 en séance ordinaire, sur convocation du chef d'établissement du 19 octobre 2023.

Le quorum étant atteint (23 participants), M. DEBONNAIRE ouvre la séance à 18 h 18.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Sophie PERRELLE, représentante des personnels ATSS.

Monsieur DEBONNAIRE, Président du Conseil d'Administration, présente l'ordre du jour modifié.

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 octobre 2023

M. DEBONNAIRE invite les membres à s'exprimer si d'éventuelles modifications sont à faire sur le projet du Procès-Verbal du dernier Conseil d'Administration. Mr LACOMBE, représentant des parents d'élèves de la PEEP, présente les modifications au procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 octobre 2023 :

« M. DEBONNAIRE répond qu'un tableau reprenant les effectifs totaux par niveau avec le détail pour chaque spécialité et option sera transmis avec le compte-rendu du Conseil. »

~~« Mme BEILLARD répond à M. LACOMBE qu'un tel projet est déjà en cours de réalisation par les élèves du lycée. Mme BEILLARD, représentante de la collec confirme l'existence d'une aide régionale et qu'il faudra donc en faire la demande. Mme TERROIRE s'étonne de la question de M. LACOMBE et ajoute que les élèves élus du CVL n'ont pas attendu sa proposition question pour se saisir [...]. M. LACOMBE reprend la parole pour confirmer qu'il n'avait pas connaissance d'un tel projet et que sa question faisait donc suite aux échanges qu'il avait eus avec Mme MORANÇAIS en traversant l'esplanade lors de sa visite du 14 septembre, laquelle lui citait l'exemple du Lycée de La Roche-sur-Yon et suggérait que le lycée Duplessis-Mornay se positionne pour obtenir des aides régionales. »~~

« Mme Brault répond que les affirmations questions de M. LACOMBE. »

M. le Président soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 2 octobre 2023.

NOMBRE DE VOTANTS
23

POUR
20

CONTRE
0

ABSTENTION
3

DÉCISION

Le Procès-Verbal du 2 octobre 2023 est adopté.

18 h 30, arrivée de Mme BEILLARD Sylvie, représentante de la collectivité de rattachement.

A. Vie pédagogique de l'établissement :

1. Programme annuel d'actions

Mme BRAULT, Provisure adjointe, présente le programme annuel d'actions pour l'année scolaire 2023-2024. Ce tableau présente toutes les sorties et voyages pour 2023-2024.

M. DEBONNAIRE précise que le programme annuel d'actions a été mis en place en collaboration avec Mme VALERY depuis 2019, ainsi que la gratuité de toutes les sorties sans nuitée.

Mme BRAULT indique le coût total estimé à 76 306.44€ pour les sorties et voyages.

M. GUILLOT, représentant des personnels ATSS, demande comment est financé le programme annuel d'actions.

Mme BRAULT explique que ce montant provient des :

- Crédits éducatifs,
- Actions des élèves,
- Participation des familles,
- OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse),
- Subvention ADAGE (application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle),
- Crédits ligériens.

M. DEBONNAIRE mentionne que les professeurs enregistrent sur la plate-forme ADAGE les sorties et les actions (par exemple les places de cinéma). Mais, les transports ne sont pas pris en compte dans le financement de ces projets, ils peuvent être financés par les crédits ligériens (Aide de la région).

Mme PUECH, représentante des parents d'élèves PEEP, souhaite connaître le nombre d'élèves concernés par les sorties et voyages.

M. DEBONNAIRE indique que ce nombre est indiqué sur la plate-forme ADAGE.

M. LACOMBE, représentant des parents d'élèves PEEP, demande si un voyage aux USA aura lieu durant l'année scolaire.

Mme BRAULT précise que ce voyage n'est pas prévu cette année.

OMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0
DÉCISION	Le programme annuel d'actions 2023-2024 est adopté		

2. Séjours à l'étranger

Mme HENRY, représentante des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance, présente les séjours à Worcester et Brighton. Le séjour à Worcester concerne les élèves de la section EURO et celui de Brighton ceux de Terminale AMC-LLCE. Mme HENRY souligne les difficultés logistiques (les voyagistes ne peuvent pas prendre en charge tous les lycéens), de relancer les contacts suite au COVID, BREXIT, ainsi que le manque de familles d'accueil, d'où la contrainte pour les professeurs d'organiser deux séjours.

M. LACOMBE demande les niveaux concernés par ces séjours.

Mme HENRY explique que ces séjours correspondent aux programmes enseignés dans le cursus des lycéens. Le séjour à Worcester convient mieux à la section EURO. Quant au séjour à Brighton, il comprend plus de visites en lien avec l'art des rues, la littérature anglaise...

M. BERTAUD, représentant des élèves, demande pour quelles raisons les élèves de terminale ne peuvent pas bénéficier d'un voyage aux USA cette année, alors qu'un petit nombre d'élèves de première ont pu y participer l'année dernière.

M. DEBONNAIRE et Mme HENRY précisent que la présence des 5 élèves de première de l'année dernière ont permis de compléter le groupe afin de pouvoir réaliser ce séjour. De plus, les lycéens partis en 2022-2023, peuvent de nouveau participer aux séjours en Grande-Bretagne.

Séjour 1 Worcester

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION	Le séjour à Worcester est adopté
-----------------	---

Séjour 2 Brighton

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION	Le séjour à Brighton est adopté
-----------------	--

Séjour 3 Cologne

M. le Président du Conseil d'Administration présente le voyage d'étude à Cologne.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION	Le séjour à Cologne est adopté
-----------------	---------------------------------------

3. Modification du règlement intérieur du lycée : mentions du conseil de classe

Mme BRAULT explique aux membres du Conseil d'Administration que lors des conseils de classe des mentions « encouragement ou félicitation » sont attribuées (en fonction du travail, assiduité et comportement) aux lycéens et notés sur les bulletins scolaires. Suite aux différents conseils de classe, les professeurs ainsi que Mme BRAULT, ont fait le constat qu'une mention intermédiaire « compliment » permettrait de mieux graduer les mentions.

Mme HENRY aimerait connaître l'avis des familles sur ces mentions.

M. LUBRANO, représentant des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance, précise qu'il est difficile de mettre des mentions, alors que les critères d'attribution varient selon les professeurs. De plus, tous les professeurs n'assistent pas à tous les conseils de classes, ceci est dû à la mise en place des spécialités. Cependant, des commentaires sont indiqués sur le bulletin.

M. SORAIN, représentant des élèves, explique que les mentions sur le bulletin sont importantes mais aussi une source de stress pour les lycéens et les familles.

Mme BRAULT pose la question des critères entrant dans les mentions.

M. GAUTIER, représentant des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance, précise que dans certains établissements, il y a une charte des mentions (critères d'attribution).

M. BERTAUD fait savoir qu'une appréciation plus complète et précise serait plus bénéfique. Il souhaite savoir si les mentions sont en fonction des résultats et du comportement du lycéen ?

Mme ANGUENOT, représentante des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance, précise que les mentions peuvent être pénalisantes pour le choix des études supérieures, puisqu'elles sont enregistrées sur la plate-forme PARCOURSUP.

M. DEBONNAIRE signale que les mentions peuvent être des éléments discriminatoires, mais que les élèves et parents sont sensibles à cette attribution. Le choix des mots dans les appréciations est aussi très important pour les premières et terminales. Mr DEBONNAIRE retient l'idée de M. GAUTIER sur l'élaboration d'une charte ou d'une harmonisation sur les différentes nuances.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	13	2	9
DÉCISION	La modification du règlement intérieur du lycée : mentions du conseil de classe est adoptée		

4. Modalités d'évaluation en EPS pour le baccalauréat

M. le Président du Conseil d'Administration présente à titre informatif aux membres du Conseil d'administration les modalités d'évaluation en EPS pour les Baccalauréats Général et Technologique.

La liste des sports retenus pour le bac est la suivante : badminton, cross-training, demi-fond, acrosport, danse.

Le document présenté reprend également les dates des épreuves ainsi que les enseignants responsables.

B. Questions relatives à la vie budgétaire et financière :

1. Programme annuel d'actions (aspect budgétaire)

M. le Président demande l'accord du Conseil d'Administration pour valider la partie financière du programme annuel d'actions.

M. DEBONNAIRE précise que toutes les sorties proposées par les enseignants sont réalisées. De plus, aucune participation financière est demandée aux familles pour les sorties sans nuitée.

M. BERTAUD demande pourquoi les élèves ABIBAC peuvent participer à plusieurs sorties ?

M. DEBONNAIRE répond que ces sorties ABIBAC sont dues à leurs formations et aux différentes opportunités proposées pour l'année 2023/2024.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0
DÉCISION	Le programme annuel d'actions (aspect budgétaire) est adopté		

2. Séjours à l'étranger

Mme VALERY, Gestionnaire de l'établissement, présente les budgets des voyages à Worcester, Brighton et du voyage d'étude à Cologne. La participation des familles s'élève à 350 €. Mme VALERY précise que la différence entre le coût des participants et le tarif élève sera financé par les crédits éducatifs.

M. DEBONNAIRE indique que la participation des accompagnateurs n'est pas prise en charge par les parents.

M. DEBONNAIRE présente aux membres du Conseil d'Administration la possibilité de disposer d'une aide du Fonds Social. Un dossier est à compléter et la demande sera étudiée en commission du Fonds Social.

M. GUILLOT demande qui fait la demande des subventions et des aides.

M. DEBONNAIRE répond que les démarches sont faites par le Chef d'établissement, Mme la gestionnaire et les professeurs concernés.

Séjour 1 Worcester

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION Le budget du voyage à Worcester est adopté

Séjour 2 Brighton

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION Le budget du voyage à Brighton est adopté

Séjour 3 Cologne

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION Le budget du voyage d'étude à Cologne est adopté

3. Divers tarifs

Madame VALERY présente les tarifs de la salle de conférences. Elle précise qu'il n'y a pas eu de changement de tarif depuis 2020. L'augmentation demandée est due à la hausse de l'électricité et gaz. M. DEBONNAIRE indique la dotation d'un nouveau vidéoprojecteur et du pilotage du son dans la salle de Conférences.

Mme PUECH demande si un contrôle des participants aux conférences est effectué.

M. DEBONNAIRE répond qu'il y a bien une liste avec le nom des participants.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION Les tarifs de salle de conférence sont adoptés

Mme VALERY présente les tarifs des hébergements proposés par le lycée. Malgré les augmentations conséquentes, le changement de tarif en 2023 avait été minime. La hausse continue des charges et des matières d'œuvre ne permet pas de maintenir un équilibre. Mme VALERY souhaite que le SRH (Service de restauration et d'hébergement) soit à l'égalité en 2024. De plus, la restauration n'a plus la possibilité d'acheter des denrées BIO et de respecter la loi EGAlim.

M. DEBONNAIRE félicite M. DUPONT (chef de cuisine) pour son investissement dans l'élaboration des menus et le suivi des commandes.

M. DEBONNAIRE interpelle les membres du Conseil d'Administration sur la possibilité de disposer d'une aide du Fonds Social. Un dossier est à compléter et la demande sera étudiée en commission du Fonds Social.

Mme KILUBA LUYOYO, représentante des élèves, demande si le non-respect de la loi EGAlim est préjudiciable pour le lycée.

M. DEBONNAIRE répond par la négative, puisque la loi EGAlim est une préconisation.

M. NOE, représentant des parents d'élèves FCPE, demande si la restauration travaille avec des producteurs locaux.

M. DEBONNAIRE atteste que oui, mais la hausse des prix complique les achats.

19h33 : départ de M. SORAIN, représentant des élèves.

Mme PUECH demande pourquoi les repas ne sont pas de qualité « pas bon », et que la quantité varie selon l'heure des services.

M. GUILLOT signifie que l'expression « pas bon » est propre au goût de chaque personne.

Mme BRAULT clarifie que les choix sont variés : 3 pour les entrées et 2 plats chauds.

Mme RETIF, représentante des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance, fait remarquer que le dîner est peu varié, peu de choix et faible quantité.

Mme ANGUENOT établit que ses élèves se plaignent de la quantité, et que ce sujet est régulièrement abordé.

M. DEBONNAIRE suggère aux parents d'élèves de venir déjeuner à la restauration de lycée.

M. LEGER, représentant des élèves, explique qu'il déjeune depuis 4 ans au self, que tout n'est peut-être pas à son goût, mais que la qualité est toujours là. Quant à la quantité, cette année il a constaté que les portions étaient plus petites.

M. DEBONNAIRE fait savoir qu'il va revoir avec le chef de cuisine la question des quantités, mais que le budget du SRH doit être à l'équilibre.

M. GUILLOT atteste que les agents font tout leur possible pour respecter les consignes et la qualité du service.

M. LAURENDEAU, représentant des parents d'élèves PEEP, questionne sur le gaspillage alimentaire.

Mme BEILLARD remarque qu'il y a moins de gaspillage depuis que les lycéens se servent.

M. BERTAUD rappelle que de nombreux jeunes déjeunent par choix en dehors du lycée.

M. LACOMBE demande pourquoi une augmentation de 10 % pour les élèves et seulement 1-2% pour les commensaux.

Mme VALERY détaille le calcul et les charges pour justifier cette hausse.

Mme BEILLARD estime qu'il est difficile de faire un repas complet pour 4.06 €.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	19	1	3

DÉCISION	Les tarifs d'hébergement sont adoptés
-----------------	--

4. Convention de partenariat « Jeunes en Librairie »

Mme BRAULT explique la convention de partenariat « Jeunes en librairie »

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	22	0	1

DÉCISION	La convention de partenariat « Jeunes en librairie » est adoptée
-----------------	---

5. DBM niveau 3

DBM de niveau 3 d'un montant global de 105 884.00 € avec l'attribution par la Région d'une subvention complémentaire de fonctionnement.

47 773.00 € alloués pour l'externalisation des espaces verts, la blanchisserie.

Un complément de la Région est attendu avec une subvention exceptionnelle de 60 000 € pour la viabilisation.

- Service ALO pour l'externalisation – espaces verts :	42 588 €
- Service ALO pour la viabilisation :	50 000 €
- Service ALO pour l'entretien :	1 111 €

- Service ALO pour l'externalisation pour la blanchisserie : 5 185 €
- Service AP pour Activités Pédagogiques : 7 000 €

M. DEBONNAIRE mentionne l'aide et le soutien de la Région sur les dépenses de viabilisation et le fonctionnement de l'établissement.

20 h 07 : départ de Mme RETIF et de Mme BEILLARD.

Mme ANGUENOT demande à quoi correspond le montant « espaces verts »

M. DEBONNAIRE répond que c'est l'entretien des espaces verts par une société privé (élagages, feuilles, tontes etc.)

M. LAURENDEAU souhaite connaître le nom de cette société.

M. DEBONNAIRE nomme la société « STA élagages ».

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	20	0	1
DÉCISION	La DBM niveau 3 est adoptée		

6. Acquisition d'équipements pour les laboratoires de sciences

Mme ROQUET, représentante des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance et Mme BARRIGAULT, représentante des personnels ATSS, présentent le matériel servant aux TP de Physique-Chimie.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0
DÉCISION	La convention relative à l'acquisition d'équipements pour les laboratoires de sciences est adoptée		

7. Avenant à la convention d'occupation des équipements sportifs

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0
DÉCISION	L'avenant à la convention d'occupation des équipements sportifs est adopté		

C. Fonctionnement du Conseil d'Administration et de l'établissement :

1. Installation des commissions

M. le Président du Conseil d'Administration installe les commissions.

20 h 25 : Départ de M. LEGER

2. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

À la demande des parents de la PEEP, il est proposé de modifier l'article 3 comme suit afin de préciser le délai de 48 heures prévu pour la transmission des questions.

« Modification de l'article 3 - Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour figure sur les convocations. Tout membre du conseil peut demander l'inscription d'une question au projet d'ordre du jour. Cette demande doit parvenir au président **au moins 48 heures avant la réunion**. Cet ordre du jour est affiché dans l'établissement à l'attention des personnels et des élèves. L'ordre du jour définitif est arrêté par le Président du Conseil d'Administration au début de chaque séance.

Un projet d'ordre du jour [...]. Cette demande doit parvenir au président **au moins 48 heures avant la réunion** (exclusion faite des jours non ouvrés : samedis, dimanches, jours fériés, vacances et tout autre jour de fermeture de l'établissement). »

Mme ANGUENOT demande si les documents pour les Conseils d'Administration, peuvent-être envoyés plusieurs jours avant le Conseil d'Administration.

M. Le Président du Conseil d'Administration approuve et certifie que tous les documents et questions diverses seront envoyés aux membres du Conseil d'Administration au moins 48 heures à l'avance.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0
DÉCISION	Le règlement intérieur du Conseil d'Administration et de l'établissement est adopté		

3. Communication du planning annuel de réunions du CA

- Mardi 28 novembre 2023 : Budget
- Jeudi 8 février 2024 : DGH
- Jeudi 11 avril 2024 : Compte financier
- Lundi 24 juin 2024 : Préparation rentrée 2024

D. Questions diverses

Question de la PEEP, M. LACOMBE :

« Le Ministre Gabriel ATTAL a annoncé avoir lancé auprès de tous les établissements (cf. interview France 2 du 19.10) une évaluation flash sur le sujet. Les questionnaires visant à lui faire remonter tous les travaux qui ont été engagés ces dernières années et à recenser tous les dispositifs dont disposent les établissements devaient lui être retournés pour le lundi 23.10.

De son côté, la Région Pays de la Loire indique par voie de presse avoir sollicité tous les établissements pour recenser les besoins de renforts éventuels, au-delà du plan de sûreté déjà mis en œuvre.

Pouvez-vous nous faire un point complet et précis de la situation du lycée ?

Quels besoins ou demandes avez-vous exprimés ou réexprimés à l'occasion de ces deux consultations ? »

M. Le Président répond qu'il n'a pas reçu d'« Evaluation flash » sur la sécurisation des établissements de la part du Ministère de l'Éducation Nationale. M. DEBONNAIRE signale qu'il a fait appel à M. CHAILLOU Coordonnateur de sécurité à la DSDEN 49. M. CHAILLOU a effectué un diagnostic de sécurité au sein de l'établissement accompagné de M. DEBONNAIRE, M. BELLANGER et du Commandant de police M. DE SOUZA. Suite à ce diagnostic M. CHAILLOU préconise une évaluation de sûreté par la Police Nationale.

M. LACOMBE revient sur la seconde partie de la question posée par la PEEP, à savoir :
De son côté, la Région Pays de la Loire indique par voie de presse avoir sollicité tous les établissements pour recenser les besoins de renfort éventuels, au-delà du plan de sûreté déjà mis en place.
Il souhaite savoir ce que la région entend par « renforts » ? S'agit-il de renforts en personnel ? Au passage, il demande quels sont les personnels employés par la Région.

M. DEBONNAIRE répond qu'il n'est pas question de personnel, que les agents de la région n'interviennent pas dans le domaine de la sécurité et que les seuls employés de la région sont les agents d'entretien, de maintenance et de restauration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 33.

Le Président



Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Sophie PERRELLE is written in a cursive style.

Sophie PERRELLE

Destinataires :

- membres du C. A.
- dossier C. A.

